

SDRIF-E – OBJECTIF 2040

RÉUNIONS PUBLIQUES

VAL D'OISE

CERGY

30 NOVEMBRE 2022



Ordre du jour

1. Introductions
2. Les enjeux du Val d'Oise
3. Atelier sur les défis de l'Ile-de-France
4. Restitutions et échanges

1

Introductions



15 minutes

Introduction

Jean-Philippe Dugoin-Clément

Vice-Président du Conseil Régional d'Île-de-France

*En charge du Logement, de l'Aménagement durable du territoire
et du SDRIF-E*



Introduction

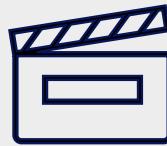
Régis Guyot

Garant de la concertation



MA PAROLE A DU POUVOIR

Qu'est-ce que le SDRIF-e ?



Introduction

Valérie Belrose

Mission SDRIF-e



La concertation relative à la révision du SDRIF-e



Le grand public

- Tournée du Bus SDRIF-E dans 52 communes
- Panel de 100 citoyens se réunissant sur 3 week-ends
- 8 réunions publiques départementales
- Des ateliers dédiés aux jeunes
- Diffusion d'un kit d'animation "Objectif 2040"

Les partenaires

2 ateliers thématiques
avec le Comité des partenaires



Les collectivités

- 8 réunions départementales avec les élus
- 3ème conférence des Territoires Franciliens



Une plateforme participative
avec 3 espaces dédiés aux 3 publics

2

Les enjeux du Val d'Oise



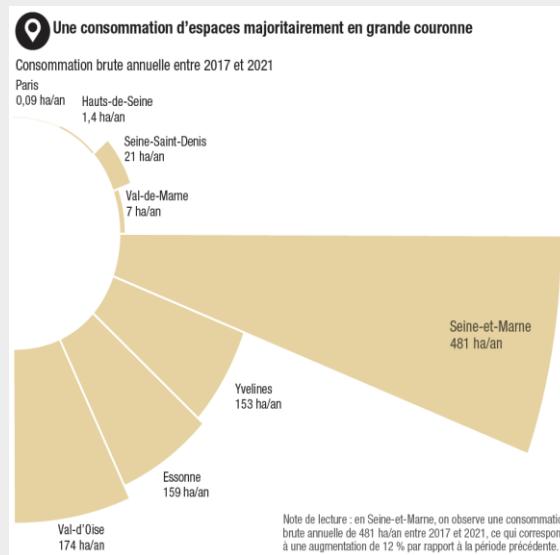
10 minutes

Résumé des 7 défis pour l'Île-de-France

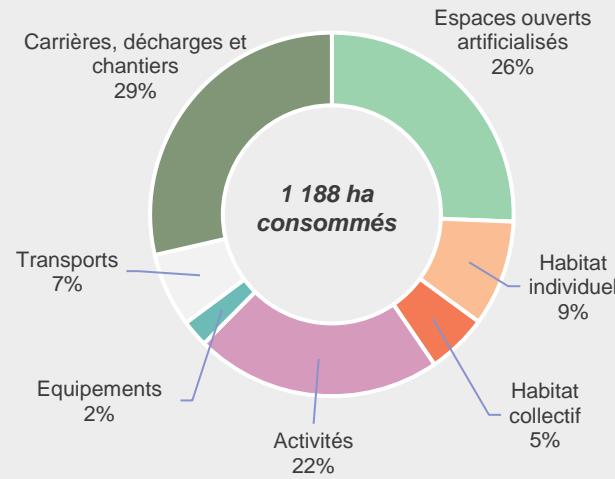
- A. Réduire l'artificialisation des sols et protéger la biodiversité**
- B. Lutter contre les émissions de CO2**
- C. Disposer de plus de logements dans un cadre de vie de qualité**
- D. Renforcer l'attractivité du territoire francilien**
- E. Développer l'économie circulaire**
- F. Développer les mobilités et améliorer la desserte des territoires**
- G. Adapter le territoire francilien au changement climatique et garantir sa résilience**

A. Réduire l'artificialisation des sols et protéger la biodiversité

- L'artificialisation des sols est liée à l'urbanisation. L'étalement des villes, par la construction de bâtiments et infrastructures, se fait au détriment des espaces naturels, agricoles ou forestiers.
- Les conséquences sont multiples : perte de biodiversité et production agricole, inondations...
- Entre 2017 et 2021, l'Île-de-France a urbanisé 996 ha/an en moyenne, dont 174 ha/an dans le Val d'Oise.

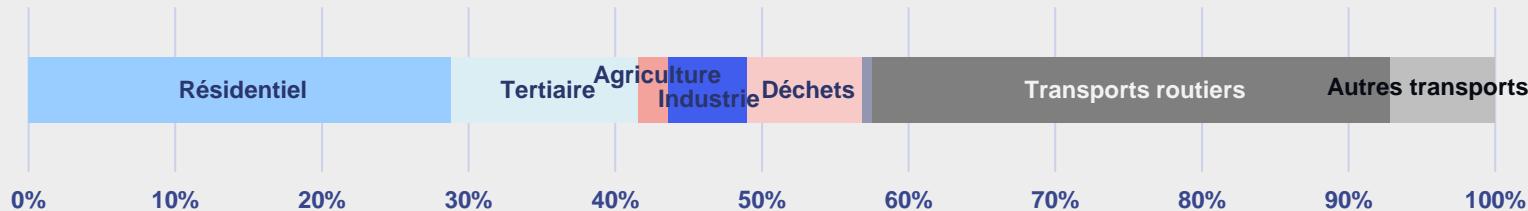


Consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dans le **Val d'Oise** (2012 – 2021)



B. Lutter contre les émissions de CO₂

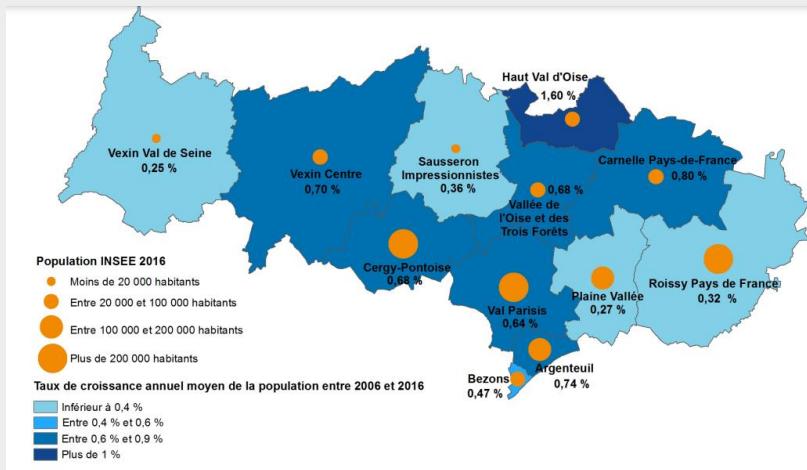
Emissions de gaz à effet de serre – Val d'Oise, 2019



- Pour respecter les Accords de Paris, les émissions de gaz à effet de serre de l'Île-de-France devraient être divisées par 4 d'ici 2050.
- Dans le Val d'Oise, le secteur du transport routier est le plus émetteur de gaz à effet de serre (35%), suivi de celui du résidentiel (28%)

C. Disposer de plus de logements dans un cadre de vie de qualité

- La Loi Grand Paris de 2010 définit un objectif de 70 000 nouveaux logements à construire par an pour lutter contre le mal-logement
- Avec 1,2 millions d'habitants, le Val d'Oise représente 10% de la population francilienne sur 10% du territoire
- Depuis 2011, la croissance annuelle moyenne de la population du département est de 0,7%
- Le Val d'Oise produit 10,6% des logements de la région soit 6513 logement par an en moyenne

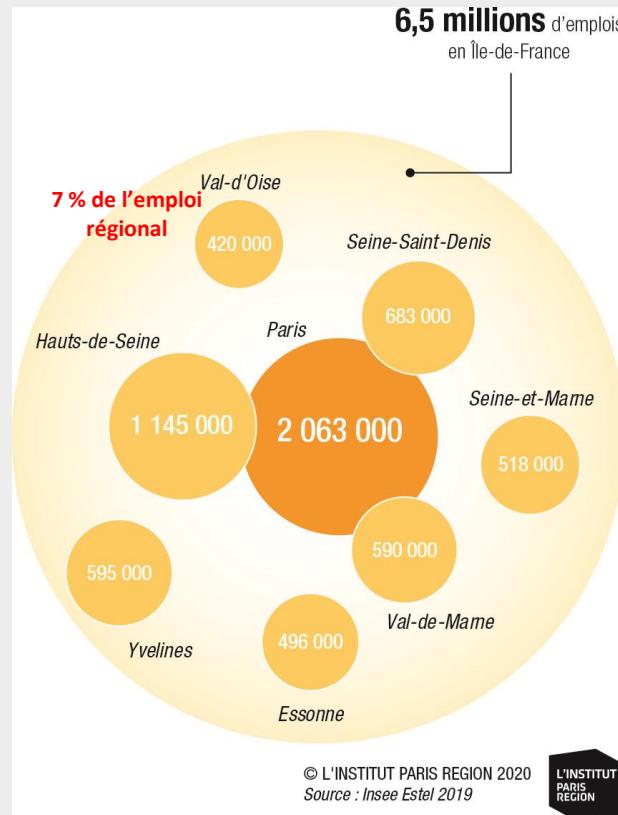


Logements sociaux dans le Val d'Oise
(source : département du Val d'Oise, observatoire de l'habitat 2020)



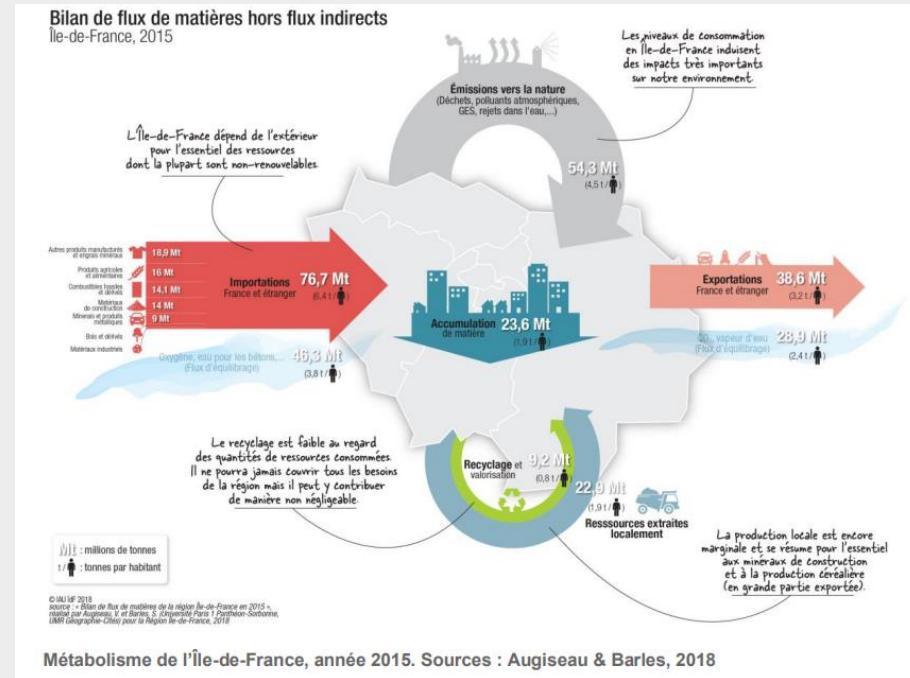
D. Renforcer l'attractivité du territoire francilien.

- L'Ile-de-France est la première région économique d'Europe.
- Les sites d'activités économiques couvrent en Ile-de-France 12% des espaces urbanisés.
- Le taux d'emploi dans le Val d'Oise est de 88%, similaire au taux moyen régional
- On compte 1,5 logement existant pour 1 emploi au sein du département du Val d'Oise, contre 1 logement pour 1 emploi dans la région en moyenne



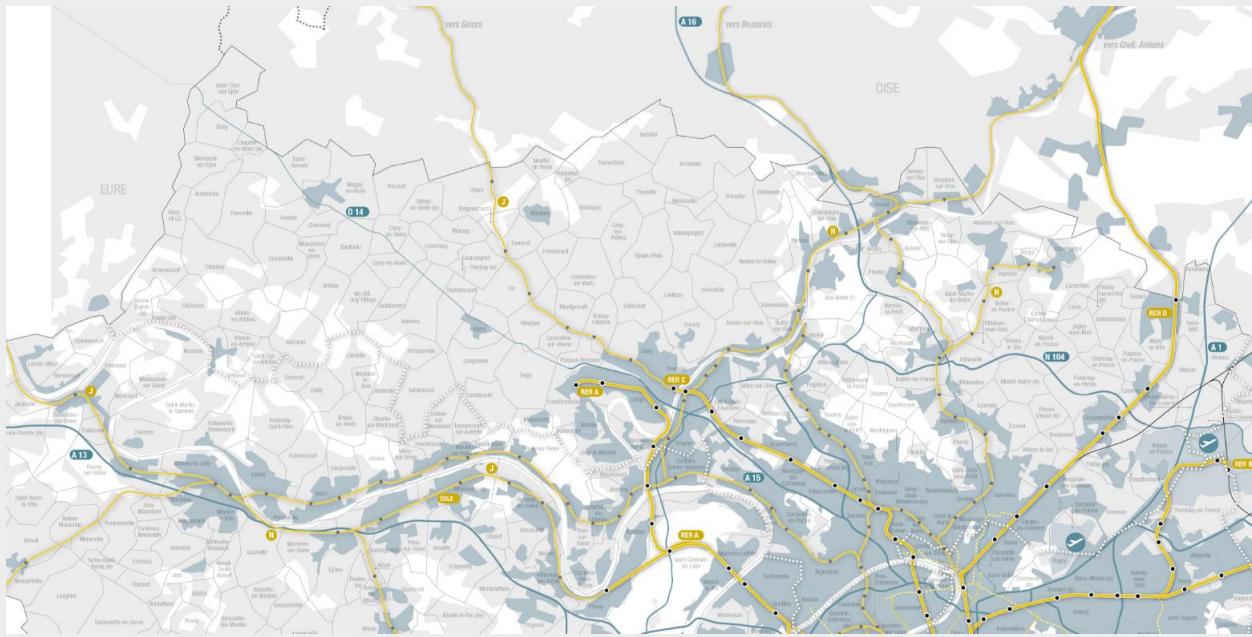
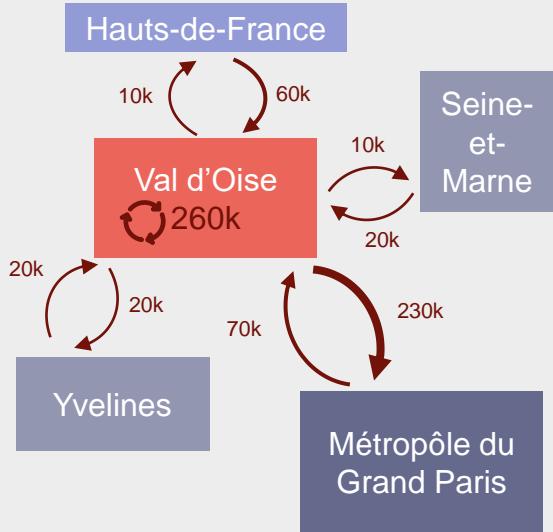
E. Développer l'économie circulaire

- L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets.
- En 2020, 80% des ressources utilisées en Île-de-France étaient importées.
- Deux tiers des déchets produits en Île-de-France proviennent des activités du bâtiment et des travaux publics (BTP).



F. Développer les mobilités

Déplacements domicile-travail quotidiens



G. Adapter le territoire francilien au changement climatique et garantir sa résilience

- En Île-de-France, les températures moyennes ont augmenté d'environ 2 ° C depuis 1850.
- En Île-de-France, les écarts de température entre zones urbaines et rurales peuvent atteindre l'été jusqu'à + 10° C.
- Après celles de 2003 et de 2006, on dénombre, en Île-de-France, sept canicules entre 2013 et 2020, soit pratiquement une tous les ans.
- Le risque d'inondation par ruissellement est intensifié par le changement climatique



Répartition des risques d'îlots de chaleur



3

Atelier sur les défis de l'Ile-de-France



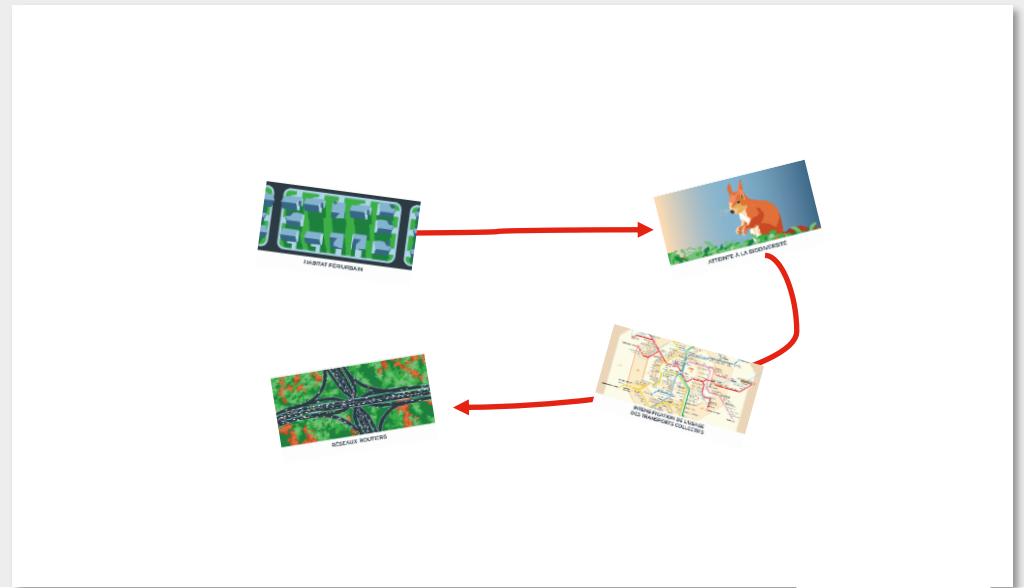
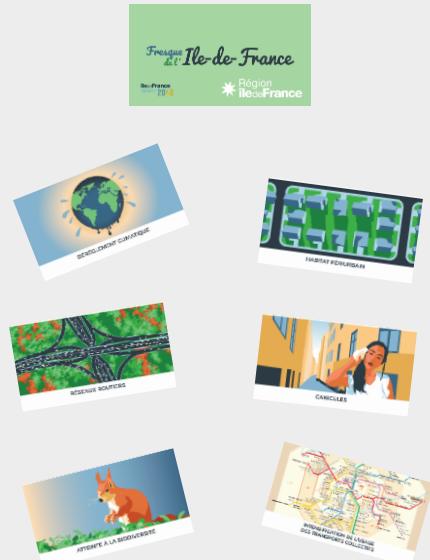
1h

Les défis de l'Ile-de-France



40 minutes

1. Lisez les cartes par lot
2. Placez-les sur la grande feuille blanche



Les enjeux de l'aménagement du territoire francilien



30 minutes

1. Retenez les 3 défis prioritaires pour l'Ile-de-France
2. Utilisez les fiches ressources pour approfondir les 3 défis

Réunion publique départementale Dép. N.table

1
Classez les défis, sur une échelle de 1 à 7 du plus au moins prioritaire, pour l'avenir de la Région Ile-de-France. Par exemple, vous attribuez 1 au défi le plus important.

A. Réduire l'artificialisation des sols et protéger la biodiversité

B. Lutter contre les émissions de CO2

C. Disposer de plus de logements dans un cadre de vie de qualité

D. Renforcer l'attractivité du territoire francilien

E. Développer l'économie circulaire (intervenir sur les émissions de gaz à effet de serre, les déchets de la déconstruction, la consommation des ressources naturelles)

F. Développer les mobilités et améliorer la desserte des territoires

G. Adapter le territoire francilien au changement climatique et garantir sa résilience

H.

2
Pour les 3 défis prioritaires, notez vos leviers d'action, vos questions, vos commentaires.

DEFI 1 :	DEFI 2 :	DEFI 3 :
----------	----------	----------

Objectif 2040 : fiches leviers d'action pour un avenir durable

A LES LEVIERS* POUR RÉDUIRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS ET PROTÉGÉR LA BIODIVERSITÉ

**Les leviers rédigés en italique ne sont pas directement du ressort du SDRIF-E.*

1. Inscrire dans les documents d'urbanisme qui organisent les territoires la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.
2. Préserver les continuités écologiques pour permettre notamment la libre circulation des espèces.
3. Favoriser les opérations de restauration des continuités écologiques.
4. Faire de la sobriété foncière, c'est-à-dire l'optimisation du foncier existant, une priorité des documents d'urbanisme.
5. Privilégier systématiquement le recyclage urbain par rapport à l'étalement urbain.
6. Promouvoir la ville dense et intense pour limiter l'étalement urbain, avec une attention renforcée à la qualité urbaine (développement des services, des espaces verts...).
7. Encourager les systèmes de cohabitation, de mutualisation, de logements collectifs pour construire moins.
8. Donner un bonus aux bâtiments évolutifs, réversibles ou qui mutualisent les usages.

QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

- L'artificialisation des sols est liée à l'urbanisation. L'étalement des villes, par la construction de nouveaux habitats ou infrastructures, se fait alors au détriment des espaces naturels, agricoles ou forestiers.
- Les conséquences sont multiples : perte de la biodiversité, réchauffement climatique, risques d'inondations, perte de productivité agricole ...
- La loi Climat et résilience de 2021 fixe l'objectif du zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050.

Objectif 2040 : fiches leviers d'action pour un avenir durable

B LES LEVIERS* POUR LUTTER CONTRE LES EMISSIONS DE CO2

**Les leviers rédigés en italique ne sont pas directement du ressort du SDRIF-E.*

1. Agir pour diminuer la demande de mobilité (proximité des services, création de lieux de coworking...).
2. Encourager la proximité de l'habitat et des activités, afin de limiter les distances domicile / travail.
3. Favoriser la mutualisation des véhicules existants (covoiturage, autopartage etc.).
4. Favoriser l'utilisation dans le BTP de matériaux décarbonés, recyclés ou biosourcés.
5. Faciliter l'implantation de dispositifs de production d'énergie renouvelable décarbonée (panneaux photovoltaïque, méthaneus, puits géothermiques...).
6. Augmenter la surface des puits de carbone naturels, réservoirs qui absorbent le CO2 (forêt, prairie, etc.).
7. Développer localement une offre diversifiée de loisirs décarbonés pour les habitants.
8. Accélérer et faciliter l'usage d'énergie décarbonée pour les véhicules motorisés (bornes de recharge, priorité à l'électrique, etc.).
9. Privilégier la requalification des bâtiments existants plutôt que les constructions neuves.
10. Favoriser les bâtiments à énergie positive.
11. Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments, et améliorer leurs performances tant pour le chauffage l'hiver que le rafraîchissement l'été.

QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

- En France, le transport est le premier secteur à émettre le plus de CO2 (41%). Viennent ensuite le résidentiel (13%), l'industrie et la construction (13%). Source : ADEME 2020

4

Restitution et échanges



30 minutes

Résultats de vos réflexions collectives

Graphique de synthèse de la priorisation des défis

CONCLUSION

Merci de votre participation !

Vous pouvez continuer à contribuer sur la plateforme participative : jeparticipe.smartidf.services